Avis n° 2024-09

Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 12 juillet 2024
sous la présidence de Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Présidente

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L. 712-4 et L. 712-6-1,
Vu les statuts de l'Université et notamment l'article 38.

Le quorum ayant été constaté en début de séance (*trente-huit membres présents et représentés*).

Rend l'avis suivant :

Objet : Election de la Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

La Présidente de l'Université a proposé aux membres du Conseil académique d'élire Madame Marie-Karine LHOMMÉ, enseignante-chercheuse (maitresse de conférences) et membre élue de la commission de la formation et de la vie universitaire aux fonctions de Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

Le Conseil académique plénier a élu Madame Marie-Karine LHOMMÉ aux fonctions de Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle à la majorité des suffrages exprimés au second tour.

Résultat des votes :
Nombre de membres en exercice : 75
Nombre de membres participant à l'élection (présents ou représentés) : 45
Nombre de voix favorables : 38
Nombre d'abstentions : 7

Fait à Lyon, le 12 juillet 2024,

La Présidente de l'Université Lyon 2

Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN

ACADÉMIE DE LYON · ACADÉMIE DE LYON · Université Lumière Lyon 2

Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon. Date de publication sur le site internet de l'Université : 19 juillet 2024.

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)
Campus Berges du Rhône - 16, quai Claude Bernard - F69365 Lyon Cedex 07
dajim@univ-lyon2.fr - www.univ-lyon2.fr